# onseils municipaux et ministres des cultes

os lecteurs savent que déjà plusieurs seils municipaux ont trouvé des moyens aux pour allouer annuellement un traite- nt aux ministres des cultes.

'excellente *Revue d'organisation et de ense religieuse* aborde cette question s un article très étudié. Sa portée est tel- ent générale que nous croyons devoir en ner de larges extraits :

est nécessaire, dit-elle d'abord, de rappeler rincipe général formulé par l'article 2 de la te 1905; aux termes de cet article, les com- es — comme, du reste, l'Etat et les dépar- ents — n'ont plus le droit d'inscrire à leurs gets des *dépenses relatives à l'exercice cultes*.

conséquence, défense est faite aux Con- municipaux de voter un crédit quelconque l'exercice du culte, soit directement en entionnant un ecclésiastique en qualité de istre du culte ou les associations cultuelles, même sous une forme indirecte, en accor- des subventions spéciales aux familles ssiteuses pour leur faciliter l'accomplisse- t des cérémonies religieuses qui accom- ent le baptême, la première communion, ariage et les funérailles. Tous les amende- ts qui avaient été proposés à la Chambre e de laisser aux communes le droit d'ac- r des subventions de cette nature ont été ssés.

n'est fait exception à cette règle générale n ce qui concerne « les dépenses relatives s services d'aumônerie et destinées à rer le libre exercice des cultes dans les issements publics tels que lycées, collèges, s, hospices, asiles et prisons ».

écrivain rappelle que plusieurs Conseils icipaux ont créé un service rétribué mônerie pour les écoles publiques de la mune.

is il aborde une question nouvelle et essante. Citons intégralement :

convient d'observer tout d'abord qu'aux s de l'article 145 de la loi municipale du 1884, lorsque le Conseil municipal pour- toutes les dépenses obligatoires et qu'il lique aucune recette extraordinaire aux nses, soit obligatoires, soit facultatives, or- res ou extraordinaires, les *allocations es au budget pour les dépenses faculta- ne peuvent être modifiées par l'autorité rieure*.

onc la commune se trouve dans les con- s prévues par l'article 145 de la loi du l 1884, et si, d'autre part, le vote des cré- *n'est pas contraire à la loi*, le préfet n'a droit d'annuler la délibération.

este alors à rechercher quels sont les ser- communaux pouvant être remplis légale- et en fait par le curé ou un vicaire de la sse.

t égard, il convient de faire deux obser- s préalables.

ous le régime de la séparation, le ministre lte a les mêmes droits que tous les autres ns; il peut, en dehors de son ministère cial, être chargé d'un service communal l'autorité ecclésiastique à décider, en ble, quelles sont les fonctions compatibles a dignité du prêtre.

faut que le service communal soit sé- et effectif et qu'il ne soit pas une sorte ction honoraire inventée pour dissimuler bvention au culte; il faut, en outre, que vice ne présente aucun caractère confes- el et soit indépendant du ministère ecclé- ue proprement dit.

règles posées, quels sont les services unaux dont un prêtre pourrait être chargé r lesquels il pourrait recevoir une rému- on de la commune?

s beaucoup de petites communes, le re du culte pourrait très légalement rem- s fonctions de *secrétaire de mairie*. Ce , qui comprend notamment la rédaction tes de l'état civil, lui conviendrait admi- ent puisque déjà il a l'habitude de la des registres pour les actes de baptême, re, décès.

onseil municipal pourrait aussi créer un age communal et charger de la direc- ce patronage, moyennant un véritable ent, le ministre du culte, non pas en alité, mais comme simple citoyen.

manière de procéder nous paraît abso- inattaquable.....

fondation d'un patronage communal urait un autre avantage.

it que, dans cinq ans, les presbytères unaux seront restitués aux communes (loi , art. 14). Pourquoi les communes n'ins- ent-elles pas le patronage dans le pres- légalement désaffecté, et pourquoi n'y ent-elles pas le ministre du culte en con- et cette jouissance comme une partie de nération officiellement allouée par elles cteur du patronage?

l'organisation d'un patronage com- paraît difficile, le Conseil municipal t songer à d'autres institutions commu- ont la direction serait confiée au ministre , moyennant une allocation déterminée; rrait fonder, par exemple, un *Secréta- opulaire*, les *Conférences du soir*, la *eque municipale*, la *Lecture publique*, *d'études sociales*, le *Cercle d'éduca- nuelle*, le *Cours d'agriculture* ou de *age*, des *Sociétés d'art ou d'agré-*

s là, nous semble-t-il, un vaste champ aux initiatives des Conseils municipaux, le répétons, nous ne voyons aucun légal à ce que le directeur rémunéré diverses œuvres soit le curé ou un vi- la paroisse.

s signalons à l'attention cet important et en profitons pour recommander à u la *Revue d'organisation et de e religieuse*, qui répond à un besoin ellement ressenti, et dont le succès e chaque jour davantage.

## CHOS RELIGIEUX

### Mgr l'évêque de Verdun

us avons signalé en son temps l'étrange du maire de Montmédy supprimant les ions, « conformément à la décision du républicain ».

l'évêque de Verdun, ayant été per- ement visé par certains considérants du , écrit à M. l'archiprêtre de Montmédy re où, après avoir dit sa douleur épisco- ajouté :

omité républicain (?) a décidé — dit l'ar- rêté d'interdiction — de supprimer les « processions religieuses ». La municipalité a obéi. A ce compte, la communauté catholique de Montmédy serait en droit, à son tour, d'imposer légalement sa volonté pour obtenir la suppression des cortèges civils. Car il y a manifestement un abus de pouvoir à interdire exclusivement « les processions religieuses » et non les manifestations profanes. Agir ainsi, c'est porter atteinte à la liberté de conscience et au principe de l'égalité devant la loi. De plus, en référer pour motiver cette mesure, à l'article 27 de la loi de séparation, c'est voiler, sous une formule légale et détournée de son véritable esprit, une déclaration de guerre aux catholiques. Vous êtes par là même fondé à introduire contre cet arrêté un recours au Conseil d'Etat.

Je proteste en outre, et formellement, contre le considérant de l'arrêté municipal où sont visés — je cite textuellement — « le mandement et les conférences politiques de l'évêque de Verdun dans l'arrondissement au cours de la dernière période ».

La lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Besançon et des évêques de la province n'avait trait qu'aux principes qui doivent guider le citoyen catholique dans l'accomplissement de son mandat électoral. D'autre part, dans mes conférences sur la loi de séparation, je me suis tenu exclusivement, et avec intention, sur le terrain religieux, ainsi que peuvent en faire foi, s'ils sont sincères, les rapports confidentiellement demandés par la sous-préfecture de Montmédy.

Au surplus, j'ai conscience de mes droits et je sais mes devoirs. Je défendrai toujours les uns et remplirai les autres pour rester, Dieu aidant, fidèle à ma mission d'évêque.

Mais il est bien étrange en vérité que le clergé et les catholiques soient toujours choisis comme victimes de nos luttes politiques. On se plaît à nous molester, à nous attaquer de mille manières et afin de pallier aux yeux du public l'odieux des mesures qu'on prend contre nous, on essaie de nous faire passer pour des provocateurs!

Nous ne le sommes pas. Nous voulons la paix et la concorde et tout récemment encore publiquement, j'y faisais appel dans une lettre à mes diocésains. Je crois devoir, aujourd'hui, joindre à ma légitime protestation un nouvel appel à la charité et au pardon.

Je vous demande, cher Monsieur l'archiprêtre, de faire entendre celle-ci et celle-là, de la part de leur évêque, à vos chers paroissiens de Montmédy.

### L'Alliance des grands séminaires

« L'Alliance des grands séminaires » tiendra sa première assemblée les 17 et 18 juillet à l'Institut catholique de Paris. Les membres adhérents qui se proposent d'assister à cette réunion sont priés d'envoyer leur carte à Mgr Péchenard, 74, rue de Vaugirard, à Paris, assez tôt pour qu'on puisse leur obtenir un billet demi-tarif pour l'aller et le retour.

## Congrès des dames catéchistes

I. — Le deuxième Congrès international des dames catéchistes aura lieu, du 17 au 21 juillet prochain, à Bachtelen, près Granges-Soleure (Suisse), dans les vastes bâtiments de l'Institut des jeunes filles françaises.

II. — Le programme des questions qui y seront étudiées renferme : 1° tout ce qui concerne l'organisation des groupes de catéchistes dans les villes et les campagnes; 2° les qualités d'une bonne catéchiste, et les défauts qu'elle doit éviter; 3° les difficultés qu'elle peut rencontrer soit du côté de la famille, soit du côté des enfants, et la manière de les vaincre; 4° les diverses industries capables de rendre son apostolat plus fécond, tant pour la préparation des enfants à la première communion que pour leur persévérance.

GLYCO-PHÉNIQUE du Dr DÉCLAT
Antiseptique, Eau de Gorge, Toilette, Hygiène.

## APRÈS LES INVENTAIRES

Nos lecteurs se souviennent qu'à la suite des incidents qui s'y produisirent le jour de la tentative d'inventaire de l'église, le vicaire de Domjean fut violemment pris à partie par un journal de Saint-Lô, le *Messager de la Manche*, dans ses numéros du 10 et du 17 mars. Les articles qui le visaient étant injurieux et diffamatoires, M. l'abbé Martin fit citer le *Messager* devant le tribunal correctionnel de Saint-Lô pour obtenir réparation. La semaine suivante, sur les faits imputés par le même journal, une enquête fut ouverte à Domjean, les gendarmes y vinrent, le Parquet y descendit et M. le juge d'instruction termina l'enquête dont l'effet fut de suspendre la poursuite introduite par le vicaire contre le journal.

A l'audience correctionnelle du samedi 23 juin, M. Martin était cité à son tour par le ministère public pour y répondre de prétendus délits d'outrages et de coups, vis-à-vis de M. Pierre, percepteur à Tessy, c'est-à-dire pour les faits qui avaient été dénoncés par le *Messager* dans les semaines précédentes.

A l'appel de cette affaire, M. le procureur en a demandé le renvoi en invoquant le projet d'amnistie déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre. Me Mallet, avocat du vicaire de Domjean, s'est opposé énergiquement à ce renvoi, en repoussant, au nom de son client, une amnistie en projet et dont il n'a nullement besoin : les faits dont il est accusé pouvant être prouvés faux par 200 témoins. Après avoir démontré qu'un innocent n'a pas besoin de pardon, Me Mallet a signalé au tribunal la présence de 18 honorables témoins, au nombre desquels se trouvaient les conseillers municipaux présents à l'inventaire; puis Me Mallet conclut en disant que, refuser de juger M. Martin est un véritable déni de justice. Malgré cette attitude aussi courageuse que légitime, le tribunal n'y a pas consenti et a renvoyé l'affaire au 28 juillet pour faire bénéficier M. Martin de l'amnistie pour délits dont il ne s'est jamais rendu coupable. Comme conséquence, et sur la demande de Me Leclerc, avocat, le renvoi de la poursuite dirigée par M. Martin contre le *Messager* fut ensuite prononcé par le tribunal, mais avec toutes les réserves au profit de M. Martin, de tous ses droits et actions contre le journal pour obtenir réparation par la voie civile des injures et diffamations dont il a été victime.

# Le circuit de la Sarthe

Le premier Grand-Prix de l'Automobile-Club de France est couru, et le résultat est une nouvelle victoire pour l'industrie automobile française, décidément invincible.

C'est à Sisz, montant une Renault, munie de pneus Michelin, que nous devons ce résultat. Nous l'avons, du reste, annoncé dès hier.

Lorsque Sisz passe devant les tribunes, il est salué par la foule de folles acclamations et de frénétiques bravos, pendant que la musique militaire joue la *Marseillaise*.

Le chronomètre marque 12 h. 14 m. 7 s., qui est le temps total de la course pour les

A. Clément — Sisz — Nazarro

1 239 kilomètres des deux jours, ce qui donne une moyenne de 102 kil. 500 à l'heure.

Les constructeurs de la voiture gagnante sont aussitôt appelés par M. Barthou qui les reçoit dans la tribune d'honneur et se réjouit avec eux de leur brillante victoire.

Il a loué ensuite en termes très émus Sisz et son mécanicien, Marteau, dont la vaillance et la ténacité ont conquis le succès dans une entreprise pénible entre toutes.

— Moi qui vous parle, leur a-t-il dit en riant, je suis fatigué après une heure de discours à la tribune; vous avez accompli, douze heures durant, une tâche bien plus dure. Je suis heureux de vous en féliciter au nom du gouvernement. C'est à vous et à vos patrons que l'industrie française doit cette grande et belle victoire.

Le marquis de Dion prend également la parole et, après avoir rendu hommage à la vaillance du vainqueur, il demande au général Oudri, commandant le corps d'armée, de lever les punitions des troupes de la garnison, en raison du service pénible que ces petits soldats viennent d'assurer tout le long du parcours.

Arrive ensuite Nazzaro, ayant définitivement battu Albert Clément, lequel le suit à trois minutes. Tous deux sont emmenés à la tribune officielle, où ils reçoivent les félicitations du ministre.

Et les arrivées se succèdent à intervalles de plus en plus longs. Mais la course a perdu beaucoup de son intérêt, et l'exode du public commence.

### Le classement général

Voici le classement général sur les 1 238 kil. 160 mètres du parcours :

1. SISZ (pneus Michelin), en 12 h. 14 m. 7 s., moyenne à l'heure 102 kil. 500.
2. NAZZARO (pneus Michelin), en 12 h. 46 m. 26 s. 2/5, moyenne à l'heure 96 kil. 928.
3. A. CLÉMENT (pneus Dunlop), en 12 h. 49 m. 46 s., moyenne à l'heure 96 kil. 509.
4. BARILLIER, en 13 h. 58 m., moyenne à l'heure 89 kil. 183.
5. LANCIA (pneus Michelin), en 14 h. 22 m. 11 s.
6. HEATH (pneus Michelin), en 14 h. 47 m. 52 s. (arrivé à 141 kil. 732 à l'heure.)
7. BARAS, en 15 h. 15 m. 50 s.
8. DURAY (pneus Michelin), en 15 h. 26 m. 0 s. 1/5.
9. PIERRY, en 16 h. 15 m. 7 s.
10. BURTON, en 16 h. 18 m. 2 s.
11. MARIAUX en 16 h. 38 m. 51 s.

Soit en tout 11 arrivants sur 32 partants. Le déchet total est donc de 66 %.

On sait que Sisz et Nazzaro avaient muni leurs voitures du pneumatique Michelin. Avec sa jante démontable, Michelin détient un vrai record. Huit écrous à dévisser, l'ancienne jante saute, une nouvelle prend immédiatement sa place, et l'on resserre les huit écrous; l'opération ne dure qu'une minute quinze secondes. C'est là un énorme progrès!

Avec Clément, le pneu Dunlop se classe 3e. C'est là un très joli succès. Si Clément n'est pas arrivé 1er, il ne s'en prend pas à ses pneus. Car étant donnés les progrès accomplis dans la fabrication des pneus par la Compagnie Dunlop, étant donnés aussi ses succès retentissants, on peut hardiment dire que le jour où l'on pourra faire lutter des pneus contre des pneus, aucun concurrent ne résistera. C'est l'opinion de tous les touristes qui montent du Dunlop.

### Le départ

Le train du Mans à Paris qui avait quitté Le Mans à 2 h. 50, a stoppé à Pont-de-Gennes exceptionnellement.

Les wagons spéciaux de la grande-duchesse de Mecklembourg et de M. Barthou y ont été attachés.

Le ministre des Travaux publics rentrait directement à Paris.

### L'accident de M. de Caters

L'accident survenu hier à M. de Caters, montant la voiture Italia n° 3, se réduit à l'éclatement d'un pneu, éclatement qui a faussé la jante.

## LES FÊTES DE LA TOUR D'AUVERGNE À CARHAIX

Mercredi 27 juin la ville de Carhaix (Finistère) a célébré solennellement l'anniversaire de la mort de son illustre enfant, La Tour d'Auvergne, *le premier grenadier de France*, tué le 27 juin 1800 au combat d'Oberhausen.

Le matin, à 5 heures, toutes les cloches ont sonné, des salves d'artillerie ont été tirées. A 8 heures a eu lieu une distribution de pain aux indigents suivie d'un service religieux.

A l'issue de cette cérémonie, un cortège s'est formé qui s'est rendu, à travers les rues décorées et pavoisées, au Champ de Bataille. Un détachement du 118e de Morlaix rendait les honneurs. Les tambours ont battu et les clairons ont sonné aux champs. La musique a joué la *Marseillaise*.

L'adjudant en retraite Freour, après avoir déposé une couronne d'immortelles au pied de la statue, a crié : « La Tour d'Auvergne! » Un sous-officier, dont les paroles ont été répétées par la foule, a répondu : « Mort au champ d'honneur! »

Des souvenirs du héros, placés sous la garde d'une sentinelle, ont été déposés au pied du monument.

La cérémonie s'est terminée par un défilé de troupes.

## LES LAURÉATS COLONIAUX

Le dîner mensuel de l'Union coloniale française et du Comité de Madagascar a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. Jules Charles-Roux.

C'est au cours de ce dîner que l'Union coloniale a remis à ses lauréats les médailles qu'elle donne chaque année.

La médaille d'or est décernée à M. Revoil, ambassadeur, pour les services rendus à l'expansion coloniale dans le nord de l'Afrique.

Des médailles d'argent ont été décernées à la direction de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine; à MM. Rodier, lieutenant-gouverneur de la Cochinchine; Dronbet, administrateur-maire de Cholon; Aymonier, ancien directeur de l'Ecole coloniale; le colonel Rougier; à la direction générale des travaux publics de la Tunisie, à la mission française d'études de la fièvre jaune à Rio-de-Janeiro, au service géographique de l'Indo-Chine, à la Société bourbonnaise de crédit à La Réunion.

## LA TRANSPORTATION DES CONDAMNÉS

M. Sarrien, président du Conseil, ministre de la Justice, a adressé au président de la République un rapport suivi d'un décret instituant au ministère de la Justice une Commission chargée de rechercher les moyens d'organiser la transportation volontaire des condamnés à l'emprisonnement ou à la réclusion, ayant subi le tiers de leur peine.

Cette Commission sera composée ainsi qu'il suit :

M. Vallé, sénateur, président;

Membres : MM. Bérenger, Millaud, sénateurs; Cruppi, Etienne Flandin, René Renoult, Moriot, Chastenet, députés; Leveillé, Garçon, professeurs à la Faculté de droit; Saint-Aubin, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice; Schmidt, sous-directeur au ministère des Colonies; de Lucas, chef de bureau au ministère de l'Intérieur;

Secrétaires : MM. Fochier, chef-adjoint de cabinet; Le Boucq et Corniquet, rédacteurs au ministère de la Justice.

## GUERRE & MARINE

### L'ORGANISATION DE SAINT-CYR

La *France militaire* fait connaître l'ensemble du nouveau système d'organisation de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

En conformité de la loi de deux ans, les élèves seront affectés soit à l'infanterie, soit à la cavalerie, dès leur entrée au régiment, après avoir fait choix de leur arme.

Dès l'entrée à Saint-Cyr, les élèves se trouveront répartis par armes et se constitueront comme par le passé. Une section militaire leur sera donnée par arme, mais l'instruction générale sera commune et dirigée d'après le programme établi, en tenant compte des connaissances acquises dans les régiments. La durée des cours sera réduite à une année, à la fin de laquelle les élèves promus sous-lieutenants seront envoyés dans les régiments. Trois ou quatre ans après, ils reviendront de nouveau à Saint-Cyr comme officiers élèves pour suivre pendant un an un cours d'application, comme cela se passe actuellement pour les lieutenants envoyés à Saumur.

### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général Heimburger, commandant la 27e brigade d'infanterie, à Bourg, est placé à la section de réserve.

### OFFICIERS ARRÊTÉS

Le lieutenant Pérat, porte-étendard du 14e chasseurs à cheval, à Dôle, qui avait quitté son régiment sans permission, est rentré quelques heures avant d'être considéré comme déserteur.

Il a été aussitôt écroué à la citadelle de Besançon, afin d'y purger une punition disciplinaire de trente jours d'arrêt de forteresse.

L'enquête relative à la gestion du capitaine trésorier Pane, dont nous avons relaté l'arrestation, poursuit son cours. Cet officier a également été écroué à la citadelle de Besançon, en attendant qu'il soit statué sur son cas.

# NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### AUTRICHE

*Les Délégations*

A la Délégation autrichienne le pangermaniste Steinz a appelé de ses vœux « le jour de joie » où tous les Allemands seront réunis sous le sceptre du glorieux Hohenzollern et du magnifique empereur Guillaume ou tout au moins sous celui de son successeur.

A la Délégation hongroise, le député Rakonsky a vivement critiqué la politique étrangère du comte Goluchowski. Celui-ci a provoqué un vif mécontentement en expliquant que l'emploi du hongrois comme langue diplomatique se heurtait aux plus grandes difficultés.

Ces conflits parlementaires font croire davantage à la retraite prochaine du comte Goluchowski.

### BELGIQUE

*Les fortifications d'Anvers*

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 27 :

Le ministre de la Guerre, général Cousebant d'Alkemade, vient d'installer la Commission de parlementaires et de généraux chargée de déterminer quel sera le dispositif à adopter pour la seconde ligne de défense à Anvers : enceinte, ouvrages séparés, renforcement des forts existants, etc. On se rappelle, en effet, que les Chambres n'ont voté des crédits que pour les forts de la ligne avancée et pour le démantèlement de l'enceinte actuelle, alors que le gouvernement proposait aussi de créer une nouvelle enceinte dite « de sûreté » à la hauteur des forts de la seconde ligne.

La réunion de la Commission coïncide précisément avec la publication dans la *Revue bleue* d'études du général Langlois sur le système définitif de la Belgique où il critique vivement les fortifications d'Anvers : aussi plusieurs journaux invitent-ils la Commission à agir de circonspection. L.

### RUSSIE

Le plus grand mystère règne au sujet des intentions de l'empereur sur les changements ministériels; mais toutes les informations qui parviennent de Péterhoff ne donnent aucun espoir favorable à la Douma.

Le prince Ouroussoff, dans une interview, fait part de nouveau de son opinion qu'aucun changement aussi radical n'aura lieu tant que le général Trépoff restera à Peterhoff.

L'ancienne *Rouss* certifie que le comte Witte est dans les meilleurs termes avec le général Trepoff et qu'il sera bientôt appelé à Peterhoff pour donner son avis sur la situation.

Le premier bataillon du régiment Preobrajensky a été expédié hier au village de Medved avec ses officiers, escorté par une compagnie du régiment de la garde.

L'enquête sur les agissements du régiment Preobrajensky a été confiée au général Tomaschewitch et au colonel Oaloubiew.

Au meeting qui précède les actes d'indiscipline du régiment Preobrajensky, on comptait plusieurs milliers de soldats de différents régiments.

Les compagnies des régiments Seremovsk, Pavlovsky sont envoyées du camp de Krasnoié-Selo à Saint-Pétersbourg.

L'agitation continue dans la garnison de Koursk où les cosaques ont été appelés.

Le bruit de la prochaine réinstallation de la famille impériale à Tsarskoié-Sélo est dénué de fondement.

Le parti constitutionnel-démocratique a décidé de persévérer, à la Douma, dans son système d'interpellations et de procéder à l'élaboration de projets de lois.

Des télégrammes des provinces signalent l'extension et l'aggravation graduelle des désordres agraires et des grèves des ouvriers et des paysans.

## PETITES DÉPÊCHES

— Les fêtes de l'entente cordiale, qui se prolongeront jusqu'à mardi, se sont ouvertes hier à Hastings. Les hôtes français du Comité local continuent à arriver.

— En Egypte, on a condamné à mort quatre des indigènes auteurs de l'agression contre les officiers anglais; 31 inculpés ont été acquittés.

Aux Communes, le député Dillon a demandé de suspendre l'exécution des quatre Egyptiens condamnés.

— Les dépêches d'Ubeda parlent de l'arrestation d'un personnage carliste de la localité de l'anarchiste Avino, auteur supposé de l'attentat de la rue de Rohan.

— Au Parlement hollandais, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que la conférence de la Paix ne se réunirait pas cette année. La seconde Chambre a approuvé la modification à la convention franco-hollandaise relative au câble télégraphique de Saïgon à Pontianak (Bornéo).

— Le Conseil national helvétique a ratifié l'adhésion de la Suisse à la convention internationale des sucres. Le grand Conseil du canton de Berne a approuvé le percement du Lœtschberg et la construction d'une ligne de chemin de fer constituant une nouvelle voie d'accès de Berne au Simplon.

La conférence de Genève a nommé une Commission chargée d'arrêter le texte définitif de la nouvelle convention.

— La Chambre de Washington a adopté sans débat le projet de loi pour la construction d'un canal à écluses à Panama.

— On ignore à Madrid la date du départ de la cour pour Saint-Sébastien, où sont déjà arrivés les équipages destinés au service du palais.

— La police madrilène a reçu le signalement de 14 anarchistes ayant quitté l'Angleterre depuis le 15 juin.

## ASSASSINATS EN INDO-CHINE

Le *Courrier Saïgonnais* publie le compte rendu des débats aux assises de Vinh-Long de l'assassinat, par quatre Annamites, dans la nuit du 30 au 31 octobre dernier, du gendarme Allegret, faisant fonctions de commissaire de police à Sadec.

Après plusieurs audiences, la Cour a condamné deux des assassins à la peine de mort.

—o—

Le même journal annonce l'arrestation de cinq Annamites, auteurs de l'assassinat à coups de gourdins, pour le dévaliser, du soldat Collongent, au cap Saint-Jacques.

Parlant des élections de l'Inde, il dit que des désordres ont eu lieu le 6 mai. On parle de plusieurs morts et d'une centaine de blessés.

—o—

Le maire de la plus importante commune des environs de Pondichéry, la petite ville d'Oulgaret a été mis en état d'arrestation pour avoir tué d'un coup de revolver un électeur, et en avoir blessé quatre. Dans 12 ou 14 sections de vote, on aurait purement et simplement fait disparaître les urnes.

## LA CHALEUR

A Madrid, la chaleur est asphyxiante. Il y a 47 degrés au soleil et 36 à l'ombre. De nombreux cas d'insolation se sont produits.

## TREMBLEMENTS DE TERRE

De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties, hier matin, vers 9 h. 45, dans le sud du Pays de Galles et dans l'ouest de l'Angleterre.

A Cardiff, la Bourse et d'autres grands bâtiments ont été ébranlés; des murailles d'usines ont des lézardes; dans les maisons, les mobiliers furent déplacés.

A Swansea, les secousses furent aussi violentes, les gens se précipitèrent hors des maisons. Dans sa hâte de s'enfuir, un jeune homme tomba d'une fenêtre dans la rue et se blessa grièvement; des centaines de cheminées s'abattirent sur la ville. Deux ornements massifs de l'hôtel des postes ont été jetés à terre. Une modiste terrifiée a sauté par la fenêtre et s'est cassé un bras.

Dans les mines de charbon de la vallée d'Aberdulas, près de Neaph, les mineurs furent renversés par la secousse, puis lancés dans toutes les directions.

## Exécution capitale à Bougie

Hier matin, sur la place de la prison de Bougie, a eu lieu l'exécution capitale de l'indigène Amokran Mohana, condamné à mort, le 4 avril, par la Cour criminelle d'Alger.

Amokran ayant attiré dans la campagne un jeune enfant indigène, monté sur un âne, le violenta, l'étrangla et jeta son corps dans la rivière voisine, puis revint tranquillement, monté sur l'âne de sa victime.

Le condamné fut réveillé à 4 heures. Il apprit sans émotion apparente, le rejet de son recours en grâce, et, après avoir récité des prières avec le ministre des cultes musulman, se livra aux aides de l'exécuteur. Douze minutes s'écoulèrent entre le réveil du condamné et son exécution, qui eut lieu aux portes de la prison, en présence de plusieurs milliers de curieux.

## LES GRÈVES

**Hennebont.** — La grève des forges de Lochrist et de Kerglaw, qui est aujourd'hui à sa 67e journée, continue.

Les réunions se succèdent et, à chacune d'elles, la grève à outrance est proclamée à mains levées.

Mardi s'est tenue la réunion habituelle sur le terrain syndical, le seul endroit où les autorités permettent aux grévistes de se rassembler. Le citoyen Gautier, de Saint-Nazaire, a pris la parole et, en termes violents, a critiqué la conduite de M. Giband, maire et conseiller général d'Hennebont et directeur des forges. Il a déclaré que le Comité de la grève ne voulait plus discuter avec lui.

En terminant sa conférence, le citoyen Gautier a laissé entendre que la reprise du travail aurait lieu immédiatement si M. Giband consentait à reprendre tous les ouvriers, sans en éliminer aucun. Cette déclaration est considérée comme une capitulation de la part des grévistes.

La direction est résolument décidée à ne pas reprendre les grévistes considérés comme meneurs et les ouvriers qui ont été condamnés depuis la grève pour divers délits.

**Perpignan.** — La grève des ouvriers charpentiers qui durait depuis deux mois est terminée.

**Limoges.** — Un conflit qui a failli avoir les plus graves conséquences a éclaté à la manufacture de M. Théodore Haviland. Les hommes de four et les englobeurs de cette fabrique qui étaient payés moins cher que dans les autres manufactures similaires, réclamaient une augmentation mais sous une forme telle que l'acceptation de M. Haviland eût entraîné un relèvement de tous les tarifs.

M. Haviland confia le soin de résoudre le conflit à la Chambre syndicale des patrons. La délégation patronale offrit un relèvement du tarif pour la seule fabrique de M. Haviland. Cette proposition n'ayant pas été acceptée, les industriels décrétèrent le lock-out qui fut mis aussitôt à exécution. Heureusement de nouvelles réunions entre délégués ouvriers et patronaux aboutirent à une entente. Le conflit a été réglé définitivement hier soir. Cette nouvelle a causé dans toute la ville un véritable soulagement.

## LES AMYGDALES COUPÉES

Tous les enfants auront les amygdales coupées. Cette rumeur extraordinaire, qui s'était répandue avec rapidité parmi les étrangers pauvres, surtout les juifs russes, qui habitent l'est de New-York, a tellement exaspéré les mères des écoliers, qu'elles criblèrent de projectiles les 15 écoles publiques.

Pour calmer l'effervescence des mères, les professeurs des écoles durent faire appel aux pompiers, puis renvoyèrent leurs 25 000 élèves.

Des batailles eurent lieu en face des écoles. Pour rétablir l'ordre, on dut appeler les réserves de la police.

Dernièrement, dans une école publique, une quarantaine d'enfants dont la vue et la langue avaient besoin de soins, furent examinés par un médecin, qui leur fit subir une légère opération chirurgicale, d'où, sans doute, l'inquiétante rumeur qui, en peu de temps, prit des proportions telles que la population fut alarmée.

La saison de Vichy s'annonce comme devant être très brillante. Les transformations et améliorations apportées à l'Etablissement et au Casino sont de plus en plus appréciées des habitués de la célèbre station thermale et de ses sources si renommées : **Célestins, Grande-Grille, Hôpital.**



# S DESCAMPS

onheur, le Dr Blanchard était chez introduisit Henri dans un petit salon d'une tapisserie à fleurs bleues, et e portraits de grands médecins, en professeurs.

omment cela va-t-il, mon cher Des- ? demanda le médecin en entrant.

ait un air souriant qu'il perdit aussi- voyant le visage rongé de tristesse ux fermier.

as trop, Monsieur, dit simplement en se rasseyant. Vous savez, la peine jours là.

faut se faire une raison, mon brave , reprit le docteur avec une douce sion de sa physionomie. Voyons, il t pas se laisser mourir de chagrin. erte est immense, sans doute, je le nds.

il, Monsieur, immense ! Il faut être à lace pour le savoir.

sais. Vous avez perdu le meilleur et dans des conditions déplorables..... ites-moi, quel est le but de votre

voudrais savoir ce que vous avez ert à propos de ce remède, vous interroger le pharmacien. S'est-il ?

n, dit le docteur avec un peu d'hési- Il y a là un petit mystère que je n'ar- s à éclaircir.

t puis, reprit Henri, quel était votre dessein en venant le matin de l'inhumation avec un homme de loi? Nous vous avons vu sortir de chez Blondeau...

— Vous êtes capable de garder un secret, mon cher? interrompit Blanchard, car le secret est rigoureusement nécessaire sur ce que je vais vous dire. C'est d'ailleurs votre intérêt, plus que le mien.

— Je sais me taire, Monsieur, répondit Henri d'une voix ferme. Mais je ne vois pas...

— Voici toute l'affaire, continua le médecin.

Il s'était approché d'une petite table, couverte d'un tapis de drap vert brodé de soie, et les mains posées, avec des gestes saccadés, il parlait en scandant les mots :

— Vous savez que la mort de votre fils m'a frappé de stupeur surtout lorsque vous m'avez dit que le remède ordonné par moi avait paru aggraver son état. J'ai voulu en avoir le cœur net. J'ai trouvé que l'erreur — si erreur il y a — ne pouvait venir que de la personne chargée par vous de rapporter le remède. C'est la femme Blondeau dont je veux parler. Le pharmacien de Saint-Justin, Carton, ne lui a pas livré ce médicament. Il n'a pas été acheté chez un autre. Or, d'après mes recherches commencées le matin même où on a enterré votre fils, ce devait être un poison assez lent, mais meurtrier à doses répétées, acheté par la femme en question, ou peut-être fabriqué par elle, mais il ne venait pas à coup sûr d'aucun pharmacien des environs. Nous sommes allés, le magistrat et moi, examiner le cadavre et nous avons interrogé Anaïs. Elle n'a pu ni voulu nous dire de façon précise où la drogue avait été obtenue. Elle s'est embrouillée dans ses explications. D'où nous avons conclu, le juge et moi, qu'elle vous avait trompés. Mais dans quel but? Pour quel avantage commettre une action aussi criminelle? Nous ne le savons pas. Voilà justement ce que recherche l'enquête, car une enquête a été ouverte aussitôt après et elle se poursuit régulièrement.

Ces mots avaient produit sur le paysan une impression profonde. Il était atterré de voir précisés ses soupçons, à peine posés tout à l'heure, et précisés par le docteur. Son cerveau, affaibli par deux mois de souffrances et d'angoisses morales, était désemparé. Quoi! son fils avait été empoisonné! empoisonné par sa belle-mère! Beaucoup de choses s'expliquaient ainsi. Malgré son trouble, Henri eut cependant la force de dire quelques mots :

— Vous savez peut-être que nous avons, du vivant de mon fils, passé à lui et à sa femme tous nos biens. Mais, bien que cela eût été fait sur les instances de la femme Blondeau, je ne vois pas trop en quoi un crime pouvait lui servir. Et puis, Anaïs a mauvaise réputation sans doute, mais je n'osais la juger capable d'un tel forfait.

— Nous verrons, mon ami, conclut simplement Blanchard en se levant. Les recherches de la justice, il faut bien l'espérer, tireront tout au clair. Bien du temps sera nécessaire, je le crains. Pour le moment, il suffit d'attendre. N'en laissez rien soupçonner à personne. Votre parole pourrait tout compromettre. Je vous tiendrai au courant, d'ailleurs. Pour vous, contentez-vous de surveiller votre bru et sa mère. Venez me dire de temps en temps le résultat de vos observations. Je suis obligé de vous quitter, une visite pressante me restant à faire chez un malade.

Quand Henri fut sorti, il lui sembla qu'il venait de recevoir sur la tête un coup de poing violent, ou qu'il sortait du sommeil lourd d'un homme ivre. Il était abasourdi. Cette étrange communication l'avait jeté dans un état de surexcitation qu'on ne peut se figurer. Sa pauvre tête de paysan simple et honnête était assaillie par un flot d'idées contradictoires, surtout par le regret et par une rage impuissante.

Les gens de Saint-Justin remarquèrent cet homme qui marchait, très triste, se parlant à lui-même, de l'allure soucieuse et désordonnée d'un insensé. Montré du doigt par les désœuvrées et les curieuses, toutes à leur fenêtre, examiné par les regards moqueurs des gamins, Henri reprit lentement le chemin de Florette. Il s'attarda sur la route, s'arrêtant souvent pour pleurer quand le soupçon du crime probable d'Anaïs lui remontait par bouffées au cerveau, comme des vapeurs grisantes d'alcool.

III

Un après-midi de mai, Henri Descamps s'en revenait seul à travers champs vers la ferme, une houe sur l'épaule.

La journée avait été splendide, une de ces journées tièdes du printemps où le ciel a déjà sa grande sérénité bleue, sans nuages, très pur comme en juillet.

Avec la belle saison qui revenait, les haies se couvraient de verdure. Les feuilles apparaissaient çà et là, encore à demi froissées par leur gaine trop étroite, comme n'osant pas s'épanouir au grand jour. A côté d'arbres déjà verts, il y en avait d'autres, les plus rudes, qui semblaient sortir à peine de la longue torpeur de l'hiver. On voyait seulement qu'avril avait gonflé et rougi les bourgeons, prêts à éclater.

A droite et à gauche du chemin que suivait Henri, les pièces de terre s'étalaient. Le vent faible faisait courir un frisson sur les blés. Les avoines étaient plus sombres, bien que très courtes encore, laissant voir un peu de terre rousse. Tout près, des mesures de féveroles dressaient leur futaie de tiges rigides comme des arbres. A la naissance des branches qui s'espaçaient autour des troncs cannelés, de nombreuses petites fleurs blanches, tachées d'yeux noirs, s'ouvraient et frémissaient comme des ailes de papillons qui palpitent avant l'essor.

Henri entra dans une ruelle étroite où débordaient deux fortes haies d'épine. Il marchait, inconscient, ne voyant rien de cette nature qui renaissait magnifiquement.

Il sentait seulement le grand vide intérieur, une tristesse inouïe. C'était une ironie que cette fête et ces épanouissements. Il avait trop en lui la sensation de la mort pour regarder avec admiration cette renaissance. Son fils n'était pas là. Il n'irait plus en sa compagnie dans les champs verdoyants. Il s'y sentait maintenant plus abandonné, il y comprenait mieux son isolement.

Henri s'avançait donc distrait, frôlant les branches d'épine avec insouciance, les yeux à terre, l'esprit ramené dans ce cercle de souvenirs anciens qu'il retournait pour la centième fois peut-être depuis un mois. En passant sous les rameaux d'un coudrier où pendaient des chatons comme de grosses chenilles jaunes, il fit envoler une poussière d'or, fine comme la fleur de soufre. Il n'y prit point garde. Et il continua son chemin sans voir les feuilles qui s'agitaient sur son passage, sans entendre le roitelet qui égrenait ses notes vives dans un bouquet de saules nains, tout proche.

Il avait traversé la clôture de la prairie qui entourait sa ferme. L'herbe était drue. Par endroit des marguerites et des primevères jaunes la perçaient. Les pommiers dont les branches s'étendaient au large fleurissaient. On eût dit qu'ils s'étaient couverts de gros flocons de neige tant y étaient abondantes les fleurs blanches, lignées de rouge, et disposées en roses.

Henri n'était pas encore parvenu au milieu de la pâture qui se relevait en dos d'âne que déjà il avait aperçu son frère, assis dans un coin sur le gazon, à droite de la ferme, sous la haie.

— Tiens, se dit-il, voilà encore Désiré qui s'ennuie, et qui se console à regarder ses mouches à miel.

Il alla vers lui.

En effet, Désiré examinait attentivement son petit rucher, abrité par un auvent.

*(A suivre.)*

LÉON AVELET.

*(Droits de traduction et de reproduction réservés.)*

La Croix des Marins
JOURNAL HEBDOMADAIRE
Traite toutes les questions de marine et de pêche
Renseignements les plus complets sur la flotte de guerre, la marine marchande et sur tous les événements maritimes
5, RUE BAYARD, PARIS